

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

**VILLE DE DIEUZE**

**Séance du 14 avril 2025 à 19 heures 00 minute  
Salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville de Dieuze**

## **Etaient présents :**

Mme Claudine BAU, M. Lahcen BERDOUZI, Mme Agathe DREISTADT, M. Bernard FRANÇOIS, M. Michel HAMANT, Mme Francine HERBUVEAUX, M. Daniel HOCQUEL, M. Jérôme LANG, M. Christian MIESCH, M. Michel NEUVILLER, Mme Sandrine PIERRON, M. Dominique SASSO, Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ, M. Daniel SCHWARTZ, Mme Sylvie TORMEN.

## **Procurations :**

Mme Isabelle BECK donne pouvoir à Mme Sylvie TORMEN - M. Christophe ESSELIN donne pouvoir à M. Bernard FRANÇOIS – Mme Anne-Marie JACQUOT donne pouvoir à M. Daniel HOCQUEL – M. Bernard LOUIS donne pouvoir à M. Michel HAMANT - Mme Myriam RAUCH donne pouvoir à Mme Francine HERBUVEAUX - Mme Sylvie RESCHWEIN donne pouvoir à M. Jérôme LANG.

## **Absentes :**

Mme Laurence OBELLIANNE - Mme Isabelle PETIT-FONTAINE.

## **COMMUNICATIONS :**

Michel HAMANT informe l'assemblée :

- modification de date : la réunion à l'Inverterre du Pré Vert, à destination des conseillers municipaux, initialement prévue le mardi 20 mai aura lieu le mercredi 21 mai à la même heure.
- déroulement du 80ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 : ces festivités organisées par la M.J.C., le Souvenir Français et la commune de Dieuze auront lieu les 7 et 8 mai 2025.

Dominique SASSO informe l'assemblée :

- modification de date : la remise des trophées « Lauriers du Sport » initialement prévue le vendredi 25 avril aura lieu le jeudi 24 avril à 18 h 30 dans la salle de cinéma de la Délivrance aux Salines Royales.

Jérôme LANG, maire informe l'assemblée :

- le vendredi 21 mars, la foire de Dieuze a attiré beaucoup de monde avec une météo très agréable. Plusieurs témoignages ont été recueillis durant la foire, accompagnés de remerciements adressés au maire.
- le nouveau bureau d'information touristique s'est installé au Puits Salé. L'inauguration a eu lieu le vendredi 11 avril.
- le Son et Lumière qui s'est déroulé les 11 et 12 avril pour les 10 ans de la Délivrance a été une belle réussite. Les spectacles ont été appréciés par tous pour leur qualité et le beau temps était au rendez-vous.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

oOo-oOo-oOo-oOo

Puis il passe à l'ordre du jour :

- Point n° 25/III/13 Budgets Ville – Assainissement – Eau – Eaux Industrielles – Funérarium – La Tuilerie – CCAS – reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024
- Point n° 25/III/14 Vote des taux d'imposition des taxes locales directes 2025
- Point n° 25/III/15 Budgets primitifs Ville et annexes 2025
- Point n° 25/III/16 Budget Ville 2025. Versement d'équilibre vers le budget Eaux Industrielles
- Point n° 25/III/17 Convention de servitudes ENEDIS
- Point n° 25/III/18 Convention de partenariat d'activités culturelles
- Point n° 25/III/19 Création d'un lotissement – mise à disposition de l'emprise foncière au lotisseur
- Point n° 25/III/20 Aménagements relatifs à la sécurité routière – AMISSUR 2025
- Point n° 25/III/21 Association des Salines Royales – demande de subvention exceptionnelle
- Point n° 25/III/22 MJC Jacques Prévert – subvention de fonctionnement
- Point n° 25/III/23 Urbanisme. CAUE 57 – convention d'accompagnement

oOo-oOo-oOo-oOo

**Point n° 25/III/13 : BUDGETS VILLE – ASSAINISSEMENT – EAU – EAUX INDUSTRIELLES – FUNERARIUM – LA TUILERIE – CCAS – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024**

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

La reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1, régie par l'article R-2311-13 du CGCT est une option de vote du budget primitif dès que le compte administratif n'est pas adopté à la date du vote du budget.

La reprise est justifiée par un compte de gestion définitif ainsi que les restes à réaliser au 31 décembre 2024,

VU la délibération du conseil municipal n° 25/II/02 du 13 février 2025 relative au transfert des zones économiques communales,

VU la délibération du conseil municipal n° 25/II/09 du 20 mars 2025 relative au rattachement du budget CCAS en budget annexe au budget de la Ville,

**Budget principal VILLE**

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	Résultat exercice	4.360.640,42 €	4.308.615,73 €
	Report antérieur		644.040,98 €
	Excédent		592.016,29 €

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	Résultat exercice	699.635,57 €	1.090.579,15 €
	Report antérieur		820.552,13 €
	Excédent		1.211.495,71 €
Etat des restes		1.807.955,72 €	790.653,52 €
Besoin	1.017.302,20 €		
Excédent d'investissement			1.211.495,71 €

**C.C.A.S.**

Résultats reportés	Excédent de fonctionnement	5.057,23 €
	Excédent d'investissement	12.147,19 €

**Zone La Tuilerie**

Résultats reportés	Excédent de fonctionnement	22.355,91 €
	Déficit d'investissement	4.371,00 €

En résumé :

**Report excédent de fonctionnement**

592.016,29 + 5.057,23 + 22.355,91 soit **619.429,43 €**

**Report excédent d'investissement**

1.211.495,71 + 12.147,19 – 4.371 soit **1.219.271,90 €**.

**Budget annexe : Service ASSAINISSEMENT**

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Résultat exercice	349.856,35 €	298.664,19 €
	Report antérieur		296.055,05 €
	Report à reporter		
Affectation		14.196,65 €	
Reprise anticipée	Report à reporter	Excédent	230.666,24 €

		Dépenses	Recettes
Investissement	Résultat exercice	168.344,13 €	194.737,83 €
	Report antérieur	21.269,99 €	
	Reste à réaliser	19.320,36 €	
Besoin		14.196,65 €	
Affectation		14.196,65 €	
Reprise anticipée	Report à reporter	Déficit	5.123,71 €

**Budget annexe : Service EAU**

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Résultat exercice	292.228,35 €	331.406,25 €
	Report antérieur		136.051,96 €
	Report à reporter	Excédent	175.229,86 €

		Dépenses	Recettes
Investissement	Résultat exercice	102.044,67 €	122.670,49 €
	Report antérieur		362.275,20 €
	Reste à réaliser	163.687,43 €	23.135,00 €
Besoin		140.552,43 €	
Reprise anticipée	Report à reporter	Excédent	382.901,02 €

**Budget annexe : Service EAUX INDUSTRIELLES**

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	Résultat exercice	125.442,28 €	230.079,29 €
	Report antérieur	/	
	Report à reporter	104.637,01 €	
Affectation		69.426,71 €	
Reprise anticipée	Report à reporter	Excédent	35.210,30 €

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	Résultat exercice	94.709,82 €	71.020,69 €
	Report antérieur	40.367,58 €	
	Reste à réaliser	5.370,00 €	
Besoin		69.426,71 €	
Affectation		69.426,71 €	
Reprise anticipée	Report à reporter	Déficit	64.056,71 €

**Budget annexe : FUNERARIUM**

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	Résultat exercice	26.262,46 €	54.886,72 €
	Report antérieur		67.882,70 €
	Report à reporter		96.506,96 €
	Affectation		38.211,50 €
Reprise anticipée		Excédent	58.295,46 €

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	Résultat exercice	40.750,20 €	322,95 €
	Report antérieur		2.215,75 €
Besoin		38.211,50 €	
Affectation	Report à reporter	Déficit	38.211,50 €

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive devra intervenir après le vote du compte administratif.

après délibération

- constate et approuve les résultats de l'exercice 2024.
- adopte, pour le budget 2025, la reprise anticipée des résultats ci-dessus.
- autorise le maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- décide que l'affectation définitive des résultats interviendra après le vote du compte administratif.

VOTE : voté à la majorité (1 contre – 4 abstentions)

**Point n° 25/III/14 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2025**

Le conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le maire propose de maintenir les taux actuels,

VU les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

après délibération

- décide de fixer et maintenir les taux communaux actuels pour l'année 2025 sans augmentation comme suit :
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,66 %
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,47 %
  - taxe d'habitation : 19,73 %
- charge le maire :
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE : voté à l'unanimité

### Point n° 25/III/15 : BUDGETS PRIMITIFS VILLE ET ANNEXES 2025

Sur proposition du président et après présentation et commentaires du maire, les projets de budgets primitifs 2025 Ville et annexes sont adoptés.

Ces documents s'établissent comme suit :

	Dépenses €	Recettes €
<b>A – Budget principal</b>		
. section de fonctionnement	4.256.662,16	4.256.662,16
. section d'investissement	7.267.173,99	7.267.173,99
<b>B – Service de l'Assainissement</b>		
. section d'exploitation	592.424,89	592.424,89
. section d'investissement	503.977,01	503.977,01
<b>C – Service des Eaux</b>		
. section d'exploitation	594.561,87	594.561,87
. section d'investissement	891.166,44	891.166,44
<b>D – Funérarium</b>		
. section d'exploitation	98.295,46	98.295,46
. section d'investissement	100.278,50	100.278,50
<b>E – Eaux industrielles</b>		
. section d'exploitation	166.134,30	166.134,30
. section d'investissement	159.137,50	159.137,50
<b>F – C.C.A.S.</b>		
. section d'exploitation	28.200,00	28.200,00
. section d'investissement	2.000,00	2.000,00

VOTE : voté à la majorité (1 contre – 4 abstentions)

**Point n° 25/III/16 : BUDGET VILLE 2025. VERSEMENT D'EQUILIBRE VERS LE BUDGET EAUX INDUSTRIELLES**

Le conseil municipal,  
entendu M. Daniel HOCQUEL, adjoint délégué,  
considérant la réduction de la seule recette de la vente d'eau pour alimenter la trésorerie  
et faire face aux dépenses,

après délibération

- décide d'effectuer un virement du budget principal au budget annexe « Eaux Industrielles » de 40.000 €.
- décide d'inscrire ce montant au budget primitif 2025.
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : voté à la majorité (1 contre – 4 abstentions)

**Point n° 25/III/17 : CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS**

Le conseil municipal,  
entendu M. Dominique SASSO, adjoint délégué,  
considérant que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et  
d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont envisagés pour la liaison  
des rues de Lindre-Haute – Pont Moreau par la Société ENEDIS,  
considérant que ces travaux doivent emprunter les parcelles communales cadastrées  
section 13 n° 201 rue du Calvaire, section 5 n° 242, 243 rue du Général de Gaulle, n° 377, 378, 379 rue  
du Prel, n° 244 rue du Général de Gaulle et section 13 n° 106 rue du Pont Moreau,  
considérant qu'une convention de servitudes est nécessaire,

après délibération

- autorise le maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité

**Point n° 25/III/18 : CONVENTION DE PARTENARIAT D'ACTIVITES CULTURELLES**

Le conseil municipal,  
entendu M. Michel HAMANT, adjoint délégué,  
considérant l'envie commune de la médiathèque municipale Lucien Becker et  
l'Association Plus Vite de sensibiliser tous les publics à la culture et à l'art contemporain,  
considérant la proposition de l'Association Plus Vite d'installer dans les locaux de la  
Médiathèque une artothèque relais permettant de faciliter l'accès et la rencontre avec des œuvres  
d'artistes contemporains et ainsi de créer un véritable espace de diffusion d'œuvres, de sensibilisation  
à l'art contemporain, à la médiation culturelle et d'habitudes relationnelles constructives,

après délibération

- décide d'accueillir au sein des locaux de la Médiathèque Lucien Becker un caisson et des œuvres  
de l'Association Plus Vite sise 34 rue principale à 57170 HAMPONT.
- autorise le maire à signer une convention de partenariat avec l'Association Plus Vite.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité

**Point n° 25/III/19 : CREATION D'UN LOTISSEMENT – MISE A DISPOSITION DE L'EMPRISE FONCIERE AU LOTISSEUR**

Le conseil municipal,  
entendu Mme Francine HERBUVEAUX, adjointe déléguée,  
considérant le projet de création d'un lotissement contigu au lotissement « coteaux du Lindre »,

considérant qu'il est nécessaire de mettre à disposition du lotisseur, SARL VALERY de Thionville, l'emprise foncière nécessaire à l'aménagement dudit lotissement en vue de la réalisation des travaux de viabilité et la création de 13 parcelles,

considérant que cet aménagement est prévu sur une partie de la parcelle communale cadastrée section 3 n° 249 chemin du Calvaire d'une contenance totale de 2 ha 64 a 42 ca, soit sur une emprise foncière d'environ 1 ha 04 a 70 ca,

considérant l'avis du Domaine en date du 20 février 2025 sur la valeur vénale du terrain à 300 € l'are HT,

considérant la négociation effectuée avec le lotisseur au prix de 500 € l'are,

après délibération

- autorise le maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Dieuze et la SARL VALERY sise 27 allée Château du Gassion à 57106 Thionville.
- autorise la vente du terrain au prix négocié au lotisseur.
- autorise le maire à signer tout document dans le cadre de cette opération.

VOTE : voté à l'unanimité

**Point n° 25/III/20 : AMENAGEMENTS RELATIFS A LA SECURITE ROUTIERE – AMISSUR 2025**

Le conseil municipal,  
entendu M. Dominique SASSO, adjoint délégué,  
VU la campagne de travaux prévue en 2025 comprenant divers aménagements relatifs à la sécurité routière et la signalétique,

VU le projet d'acquisition de panneaux de signalisation verticale,  
considérant la possibilité d'un financement du Conseil Départemental de la Moselle au titre de AMISSUR,

considérant le cahier des charges technique du programme 2025 AMISSUR portant engagement de la commune pour la réalisation des équipements avant le 15 octobre 2026,

considérant le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Principaux postes de recettes	Montants attendus	% d'aide attendu
19.271,70 € HT			
	AMISSUR	5.781,51 €	30 %
	Autofinancement	13.490,19 €	70 %
	Total	19.271,70 €	100 %

après délibération

- autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Moselle.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité

**Point n° 25/III/21 : ASSOCIATION DES SALINES ROYALES. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le conseil municipal,  
entendu M. Michel HAMANT, adjoint délégué,  
considérant le partenariat culturel entre la commune et l'Association des Salines Royales,  
Royales,  
considérant la demande de subvention exceptionnelle de l'Association des Salines Royales dans le cadre des manifestations organisées pour le 10<sup>e</sup> anniversaire de la réhabilitation de la Délivrance,  
considérant qu'un spectacle vivant son et lumière « Le Sel de la Vie » autour des quatre académiciens dieuzois est programmé les 11 et 12 avril 2025 dans l'enceinte du site des Salines Royales,  
M. Bernard FRANÇOIS, président de l'association des Salines Royales ayant quitté la salle,  
après délibération

- décide de verser une subvention exceptionnelle de 10.000 € à l'Association des Salines Royales.

VOTE : voté à l'unanimité

**Point n° 25/III/22 : MJC JACQUES PREVERT – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

Le conseil municipal,  
entendu M. Michel HAMANT, adjoint délégué,  
considérant la demande de la MJC en date de 19 mars 2025 faisant état d'une trésorerie en difficulté.  
considérant la nécessité d'alimenter la trésorerie de la MJC Jacques Prévert de Dieuze,  
considérant la demande de subvention de fonctionnement de la MJC Jacques Prévert pour l'année 2025,  
M. Christian MIESCH, Mme Sylvie TORMEN, membres du conseil d'administration de la MJC ayant quitté la salle,  
après délibération

- décide de verser en totalité la subvention de fonctionnement prévue au titre de l'année 2025 de 50.000 € à la MJC Jacques Prévert de Dieuze.

VOTE : voté à l'unanimité

**Point n° 25/III/23 : URBANISME. CAUE 57 – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT**

Le conseil municipal,  
entendu Mme Francine HERBUVEAUX, adjointe déléguée,  
considérant la volonté de la municipalité de donner une nouvelle vie aux façades et inciter les administrés à la rénovation de celles-ci,  
considérant l'aide accordée par la commune pour la rénovation des façades,  
considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Moselle apporte son concours à la commune dans la démarche qualitative pour la redynamisation de sa campagne de ravalement, dans le but d'inciter un plus grand nombre de privés à engager des travaux de ravalement et ainsi contribuer à l'image du centre-ville de Dieuze,  
VU l'aide que le CAUE pourrait apporter à la commune pour mettre en œuvre ce projet incitatif,  
après délibération

- autorise le maire à signer la convention d'accompagnement n° 2025.19 avec le CAUE de la Moselle relative à l'actualisation et à l'animation de la palette de couleurs communale,
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

VOTE : voté à l'unanimité

oOo-oOo-oOo-oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 05.